

NOMBRE DE MEMBRES

Afférent au Conseil municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
11	11	11
DATE DE LA CONVOCATION : 21/06/2022		

OBJET DE LA DELIBERATION

Accueil des magiciens

Délibération N° 2022-25/06-25

Acte rendu exécutoire après envoi
en Sous-Prefecture de Castelsarrasin
le

Et publication ou notification le

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DEGRAMONT**

**SEANCE ORDINAIRE
du 25 juin 2022**

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-cinq juin à dix heures, les membres du Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqués, se sont réunis, sous la présidence de Monsieur TRIFFAULT Claude, Maire, salle des fêtes.

Présents: Mme Pascale HAUWY, M. Thomas BENECH, Mme Pierrette CANDELON, M. Christian DONNET, M. Olivier HENRY, M. Laurent DIRAT, Mme Amélie VIDALON, Mme Isabelle FAISANT, M. Alain UFFERTE.

Absente excusée : Mme Patricia SIGAUD.

Absent : Néant.

Pouvoir: Mme Patricia SIGAUD a donné procuration à Mme Isabelle FAISANT.

M. Olivier HENRY a été élu secrétaire de séance.

Monsieur Laurent DIRAT informe le Conseil Municipal de l'offre faite par Monsieur JAN MADD, Magicien de renommée internationale en retraite qui se propose, avec sa compagne Chantal Saint Jean, d'organiser du 14 juillet au 15 août 2022, des représentations de magie sur la commune de Gramont.

Monsieur DIRAT souligne que cette offre a d'abord été faite aux Monuments Nationaux qui gèrent le Château sans que ceux-ci ne répondent favorablement, du fait d'un surcroît d'activité sur le site de l'Abbaye de Beaulieu en Rouergue.

Dans ces conditions, il explique que les Magiciens ont besoin d'un espace pour ces représentations et que la salle des fêtes communale pourrait parfaitement convenir.

Compte tenu de l'attrait que pourrait constituer ces représentations pour la commune, Monsieur le Maire propose au conseil municipal, de leur accorder cette mise à disposition sans frais, sous réserve de prendre l'assurance nécessaire à cette occupation et de libérer la salle des fêtes en cas de besoin.

Subsidiairement, et toujours pour tenir compte de l'animation procurée par ce spectacle, Monsieur le Maire indique qu'il serait opportun de financer la promotion de celui-ci en allouant pour ce poste une somme de 250,00 €.

Monsieur le Maire indique que le sérieux de cette proposition a été vérifié par l'ADEFPAT, organisme départemental qui assiste les communes dans ce type de démarche.

Après avoir entendu l'exposé du Maire, le conseil municipal approuve à la majorité l'accueil des magiciens sur la commune et décide de l'autoriser à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré, en Mairie, les jour, mois et an que dessus.

Le Maire

Claude TRIFFAULT